



APPEL À CANDIDATURE
Résidence de recherche dessin
Du 2 au 30 septembre 2027

Date limite de candidature : 10 décembre 2026 minuit

Cet appel est ouvert aux artistes plasticien·nes professionnel·les du champ de l'art contemporain, sans limite d'âge, pratiquant le dessin de manière régulière et répondant impérativement aux quatre conditions de recevabilité suivantes :

- être originaire et/ou résider en région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,
- être inscrit·e à l'URSSAF AUTEUR Limousin ou équivalent si résidence à l'étranger,
- être diplômé·e d'une école des Beaux-arts ou d'une faculté d'arts plastiques,
- être titulaire du permis de conduire (un véhicule est mis à disposition sur place)

Cet appel n'est pas destiné aux pratiques liées à l'illustration, au graphisme, à l'édition ou la bande-dessinée, qui sont hors du champ d'intervention de la structure d'accueil.

Le dessin est ici à entendre comme une pratique qui s'expose et se pense en dialogue avec les enjeux plastiques et esthétiques du dessin aujourd'hui.

La résidence

Cette résidence offre à deux artistes un temps d'immersion, de recherche et d'expérimentation de quatre semaines en continu entièrement consacrée au medium. Les artistes travaillent librement à leur projet, sans l'accompagnement d'une direction artistique ou d'une assistance technique. Il n'y a pas d'obligation de production, ni d'exposition ou de restitution en fin de séjour.

Alimentant une réflexion sur le dessin contemporain, la résidence offre un contexte professionnels d'échanges :

- avec un·e commissaire/critique choisi·e par l'artiste, à qui la structure passe commande d'un texte (dialogue à distance avant, pendant et après le séjour ; possibilité de venue sur place durant la résidence),
- avec des professionnel·les du réseau Art Contemporain lors d'un ou deux temps de rencontre durant le séjour.

Une rencontre avec le public est organisée en fin de résidence, le 30 septembre, afin que les artistes présentent leur démarche artistique et partagent le récit de leur séjour. Elle peut prendre la forme d'une rencontre dans l'atelier mis à disposition.

Les modalités d'accueil sont les suivantes :

- une bourse de résidence de 1 500€,
- des honoraires pour la rencontre publique de fin de séjour de 200€,
- une aide pour les frais de recherche de 300€ (fournitures et documentation - prise en charge directe et/ou remboursement de frais),
- un défraiement forfaitaire pour les voyages domicile-résidence de 200€,
- un atelier de travail accessible de manière autonome,
- du mobilier et du matériel mis à disposition (fauteuils et tables à dessin, lampes, tables lumineuses),
- un logement individuel (maison meublée et équipée),
- des espaces de vie collectifs, notamment le jardin du Presbytère et une buanderie,
- un véhicule partagé avec l'équipe de l'association et un vélo électrique pour les trajets de proximité
- la prise en charge de la cession de droits pour le texte critique et de frais de déplacement forfaitaire pour l'auteur·ice pour rencontrer l'artiste en résidence.

L'accueil en famille est envisageable selon le calendrier d'activité de la résidence et peut faire l'objet d'un échange avec la structure une fois le·la candidat·e retenu·e.

Un contrat d'accueil en résidence sera établi en amont du séjour résidentiel.

Les Ateliers des Arques

Créée en 1988 de la volonté d'habitants·es du village de conjuguer art contemporain et monde rural, l'association [Les Ateliers des Arques](#) s'est donnée pour objet d'accueillir, soutenir et accompagner la création contemporaine, en mettant à disposition des artistes, des moyens logistiques, techniques et financiers pour favoriser leur recherche en arts plastiques et visuels.

Elle dispose de plusieurs ateliers-logements au cœur du village Les Arques, situé en Bouriane, à l'ouest du département du Lot et comptant 210 habitants.

Depuis leur création, Les Ateliers des Arques organisent chaque printemps une résidence de recherche et création sous la houlette d'un·e commissaire invité·e. Depuis 2024, en complément, une seconde période de résidence est ouverte, objet du présent appel à candidature. À ce jour, les Ateliers des Arques ont accueillis près de 250 artistes en résidence.

Pour candidater, avant le 10 décembre 2026 minuit

Envoyer un seul fichier PDF compressé (20 Mo max), nommé comme suit : « NOM_prénom » et compilant :

- la démarche artistique,

- une sélection d'œuvres pertinentes (20 pages max),
- une courte note d'intention,
- un CV à jour,
- une attestation sur l'honneur certifiant d'un lieu de naissance ou de résidence en Occitanie et d'être en possession du permis de conduire,
- une attestation Urssaf Artiste-auteur ou équivalent si résidence dans pays étranger.

Envoyer par mail à pauline.ateliersdesarques@gmail.com avec en objet : Candidature résidence dessin.

Les deux artistes seront sélectionné-es par un comité professionnel composé de personnalités qualifiées du champ de l'art contemporain.

La date limite de candidature est le 10 décembre 2026 à minuit.

Les résultats seront communiqués au plus tard le 1er mars 2027.

Tout dossier incomplet ne pourra être étudié.

Note :

Dans la courte note d'intention, l'artiste peut projeter des objets/sujets d'expérimentation et de travail pour ce séjour, évoquer sa méthodologie de recherche, faire état d'une réflexion liée au médium ou de recherches en cours, formuler des attentes quant à la manière dont le cette résidence pourrait nourrir sa démarche artistique et faire évoluer sa pratique, ou encore, indiquer son besoin d'un atelier, d'un temps de travail rémunéré, son intérêt pour le contexte ou toute autre raison animant son désir de postuler.

Contact et renseignements

pauline.ateliersdesarques@gmail.com

.....

Les Ateliers des Arques reçoivent le soutien du Ministère de la Culture et de la Communication – DRAC Occitanie, de la Région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée, du Département du Lot, de la Communauté de Communes Cazals-Salviac et de la Mairie des Arques.

Les Ateliers des Arques sont membres des réseaux Arts en résidence, Air de Midi, et LMAC (Laboratoire des Médiations en Art Contemporain).

.....

Données à caractère personnel

Les candidat-e-s comprennent que leur autorisation pour le traitement de leurs données à caractère personnel est nécessaire pour que Les Ateliers des Arques puissent prendre en compte leur candidature. En application des articles 38, 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et conformément au nouveau règlement général européen sur la protection des données (RGPD) qui a pris effet le 25 mai 2018, les candidat-e-s bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement des données qui les

concernent, une limitation du traitement et d'opposition à celles-ci. Si les candidat·e·s souhaitent exercer ce droit, ils·elles peuvent s'opposer au traitement des données les concernant et ils·elles disposent du droit de retirer leur consentement à tout moment en s'adressant à pauline.ateliersdesarques@gmail.com. Les données ne seront en aucun cas cédées ni vendues par Les Ateliers des Arques.